

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 11 (1923)

Heft: 177

Artikel: La Conseillère municipale et le film

Autor: E.Gd.

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-257907>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 16.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

l'un des premiers députés à ouvrir aux femmes l'accès des réunions électorales organisées par lui, alors que nombre d'autres les réservaient strictement à l'élément masculin.

Une devancière.

D'après un ouvrage spécial, *l'Histoire des Sources du droit canonique*, un professeur de droit canon qui enseignait à l'Université de Bologne entre 1300 et 1350 aurait eu comme collaboratrices sa femme, qui le conseillait dans toutes les questions qui l'embarassaient, et sa fille cadette, Novella, qui l'aidait dans ses travaux, et la suppléait dans ses cours... à l'abri d'un rideau la séparant de l'auditoire!

Hommage à la propreté féminine?...

Un petit bonhomme ayant trouvé un chat perdu, l'apporta chez lui, l'adopta et l'appela Mary. Quand on lui demanda la raison de ce nom féminin, et comment il savait que ce chat était une chatte: « Je l'ai bien vu se laver la figure, répliqua-t-il triomphalement. Il se lavait même derrière les oreilles. Il n'y a qu'une fille pour faire cela... »

Se non e vero...

Le règne de la femme d'âge moyen.

Selon un journal féministe américain, notre époque serait celle de la *middle aged woman*. Pour un grand nombre de femmes, en effet, la tâche maternelle est sinon achevée, du moins infiniment moins absorbante à partir de quarante et cinquante ans, et c'est à cet âge-là que les femmes ont le temps de se développer socialement et de s'occuper des grandes causes publiques, ce qui leur était beaucoup plus difficile à vingt ou trente ans.

Les Américaines au secours du Japon.

L'organisation des « Hôpitaux féminins américains », qui a déjà à son actif un si beau travail dans le Proche-Orient, n'a pas manqué d'accourir au secours du Japon. Dix jours après la catastrophe, Dr Frances Houstone partait pour Tokyo avec des infirmières et dix mille dollars pour organiser un secours médical, qui pourra ensuite être remis aux mains des Japonais eux-mêmes.

La Conseillère municipale et le film

Ceci n'est point le titre... ultra-moderne d'une fable. C'est le récit tout simple et extrêmement significatif de l'action que peuvent exercer dans la lutte pour le bien public des femmes qui ne sont pas tenues par la loi de leur pays en minorité perpétuelle. Et le cadre n'en est point quelque Etat avancé d'outre-mer, mais tout près de nous, la calme Belgique.

l'oreille, écartant un pan de la tente...

La nuit était profonde et muette comme un sépulcre. La neige tombait.

Et Klimmelt se rendormit. »

Ainsi, jusqu'à la mort, la tragédie progresse d'une marche implacable et sûre. On voit bien le travail de désagrégation morale opéré dans l'âme honnête d'Helga par le renversement des traditions et des coutumes: la vie irrégulière et inoccupée, les longues marches qui favorisent la rêverie, la solitude et surtout le contact repoussant d'êtres primitifs, sales et superstitieux — tout cela devait fatalement rapprocher la jeune femme de l'homme — le seul — chez qui elle devinait un fonds de civilisation analogue au sien.

Toutefois, ce n'est pas cette lamentable histoire qui constitue l'essentiel du roman d'Yvonne Schulz. Au premier plan, il y a la Laponie: cette terre étrange, avec sa brève floraison d'été, ses longs sommeils d'hiver, ses arbres, ses lacs gelés, surtout ses rennes. Le renne, voilà la grande préoccupation du Lapon, sa raison d'être, le pivot de son existence. C'est lui qui fait la richesse de la famille et qui, en mourant, la ruine. C'est le troupeau qui guide les perpétuels yagabondages des tribus. C'est pour lui que, la nuit, en hiver, toutes les 20 minutes, le

Le film, c'était celui dont on aimerait mieux ne pas parler — comme on aurait voulu ne pas parler davantage du livre dont il est tiré, parce qu'il semble que c'est leur faire à la fois trop d'honneur et trop de réclame. Mais comme le dit fort bien M^{lle} Van den Plaas, dans un article du *Féminisme Chrétien de Belgique*, auquel nous empruntons les détails qui vont suivre « après que le film a été joué durant plusieurs mois, après que le livre d'où il est extrait a été tiré à plus de cinq cent mille exemplaires, il est plus utile de combattre le mal que de l'ignorer. » Il s'agit du film « tourné », suivant l'expression consacrée, d'après la *Garçonne*, et joué dans de nombreuses villes belges avec un succès considérable, « le gros public des cinémas étant accoutumé à tant de spectacles pimentés ou faisandés, qu'il en a perdu la faculté de réagir. »

Des protestations toutefois, et heureusement, ne tardèrent pas à s'élever, limitées d'abord à des cercles privés, puis publiques. Des réclamations se firent jour, adressées à la police, aux autorités judiciaires, et aussi des manifestations, des bagarres, inspirées du désir de forcer par des désordres l'intervention des autorités en faveur de l'ordre. C'est en effet une théorie assez répandue — et ailleurs qu'en Belgique, certes! — qu'il est nécessaire que les honnêtes gens fassent du tapage pour manifester leur indignation, les pouvoirs publics n'étant pas suffisamment armés pour sévir. Dans quelle proportion cette argumentation est exacte, c'est ce qu'il serait intéressant d'établir, car, bien souvent, n'est-ce pas là pour eux un prétexte commode à l'inertie et le meilleur moyen de s'éviter des ennuis?...

Entre les villes belges d'ailleurs, il n'y eut pas d'unité d'action à cet égard. Le bourgmestre d'Anvers put interdire le film en question de sa propre autorité, tandis que celui de Verviers vit sa décision analogue cassée par la Députation permanente comme échappant à ses compétences. A Liège, le bourgmestre ayant déclaré qu'il lui manquait les moyens légaux d'interdiction, trois membres du Conseil municipal, dont une femme, Mlle Guérette, déposèrent un vœu en faveur d'une loi concernant la police des spectacles. Mais ce fut à Bruxelles que la situation fut surtout intéressante, en raison d'un véritable petit jeu de bascule, le film étant autorisé, puis interdit, puis de nouveau autorisé, le pouvoir communal affirmant, en s'appuyant

Lapon se relève et sort dans le froid glacial faire une ronde afin d'écartier les loups.

L'auteur a su admirablement décrire et faire vivre sous nos yeux la vie laponne. Sur le fond clair des terres couvertes de neige, des ciels où fulgure l'aurore boréale, se détache, silhouette obscure et précise, jambes grêles et bois rejetés en arrière, le Renne. Puis, pour animer cette terre sauvage et solitaire, voici les coutumes du pays, le folk-lore lyrique et doux de cette race brutale, son langage bref, simpliste, précipité par l'accumulation des élisions.

Et tout concorde ainsi — y compris le style nerveux de l'auteur, la vigueur de son accent, son vocabulaire précis et net en dépit d'une recherche parfois excessive du mot rare — pour faire des *Nuits de Fer* un ouvrage remarquable. Ceux qui l'auront lu ne l'oublieront pas. Jacqueline DE LA HARPE.

Mme AD. HOFFMANN: *Le Livre du Bonheur (Wandervoll)*, adapté de l'allemand par Mme L. Monastier-Schroeder. G. Bridel et C^{ie}, éditeurs, 1923. Prix: fr. 4,50.

Nous tenons à présenter sans tarder ce beau livre aux lecteurs du *Mouvement*. L'auteur est bien connu de bon nombre d'entre eux, en particulier à Genève, parmi les membres des Sociétés féminines, au sein desquelles elle s'est si généreusement dépensée par la parole et par la plume, et où son départ a creusé un si grand vide. La mort seule l'a sans doute empêchée de tra-

sur l'opinion de plusieurs juristes autorisés, qu'il était désarmé contre les spectacles immoraux. Et alors entra en lice l'héroïne de cette petite histoire, Mlle Louisa Vromant, conseillère municipale (parti catholique).

Comme beaucoup de femmes, tant travailleuses sociales que mères de famille, Mlle Vromant avait été indignée de la carence des pouvoirs publics. Pour y remédier, elle compulsa soigneusement les textes de loi et présenta au Conseil municipal, lors de sa séance du 19 novembre dernier, une motion remarquablement claire et nette, dont nous recommandons la lecture, tant à ceux que préoccupe la lutte contre les spectacles immoraux, qu'à ceux qui se demandent encore ce à quoi peuvent bien servir les femmes qui siègent dans les Conseils municipaux¹! Cette motion était divisée en deux parties : 1. L'autorité communale a-t-elle le droit d'interdire un spectacle? — *Oui*, répond Mlle Vromant, s'appuyant sur des textes juridiques irréfutables, par la démonstration desquels elle arrive à cette conclusion : le Conseil communal a le droit de faire un règlement « pour qu'il ne soit donné aucune représentation contraire à l'ordre public. » 2. — Le Conseil communal a-t-il le devoir d'interdire un film licencieux? et la *Garçonne* est-il un film licencieux? — *Oui*, répond encore nettement Mlle Vromant; et malgré les interruptions d'une partie de l'auditoire, elle prouva avec autant de dignité que de sang-froid, avec une remarquable sobriété d'expression et une grande élévation d'inspiration, ce qu'elle avait à prouver: le Conseil communal a non seulement le droit, mais encore le *devoir* d'interdire le film en question. Et sa conclusion, destinée tout spécialement à la Belgique, peut s'appliquer à bien d'autres pays encore :

Notre petit pays traverse peut-être la période la plus critique de son histoire. Il faut, pour le relever, que chaque Belge donne toute sa mesure de travail assidu et persévérant. Tout ce qui porte atteinte aux forces vives de la nation, forces physiques, intellectuelles et morales, est directement contraire à la reconstitution de notre pays. Celui-ci retrouvera d'autant plus rapidement son équilibre et sa prospérité que l'« ordre public » dans tous les domaines aura été l'objet de plus de vigilance de la part des autorités.

¹ On en trouvera le texte dans le *Féminisme Chrétien* de novembre 1923.

duire elle-même son *Wundervoll* pour le mettre à la portée de notre jeunesse romande, car, on le sait, possédant également les deux langues, elle écrivait ses ouvrages tantôt dans l'une, tantôt dans l'autre, puis traduisait.

« C'est des mains maternelles que nos jeunes devraient recevoir ce livre », déclare l'auteur dans un avant-propos de quelques lignes; modestement, elle ajoute: « Un peu de ce qu'il est nécessaire de connaître pour accomplir la tâche humaine leur sera donné par ces lignes... » N'est-ce pas les recommander à l'attention de toute mère et de toute éducatrice digne de ce nom, car qui ne voudrait aider nos jeunes à trouver le chemin du bonheur? Mme Hoffmann a rencontré en Mme Monastier-Schroeder une adaptatrice parfaite: d'un style alerte, souvent charmant, le volume ne se lit pas seulement avec facilité, mais avec un réel plaisir, fournissant la preuve qu'on peut mettre de la vie dans un ouvrage à thèse et qu'on peut, d'autre part, rendre très sensible une inspiration religieuse profonde sans recourir le moins du monde au détestable patois de Canaan si justement suspect à notre jeunesse contemporaine. — Mères, institutrices, femmes de pasteurs, et autres ayant charge d'âmes, lisez-le et faites-le lire autour de vous.

E. SERMENT,

membre de la Commission d'Education
de l'Alliance nationale de Sociétés féminines.

R. BADEN-POWELL: *Le Livre des Eclaireuses*, traduit par Mlle KETTY JENTZER et quelques Eclaireuses. Neuchâtel, 1923 (Delachaux et Niestlé).

Le mouvement des Eclaireuses est trop peu connu du grand public, qui l'assimile à celui des boy-scouts. Le général Baden-Powell a fait une œuvre pédagogique en créant le scoutisme masculin: des millions d'éclaireurs en sont la preuve vivante. Mais on s'étonnera bien davantage encore de l'admirable intuition psychologique avec laquelle il créa le système qui convient à l'éducation des jeunes filles, comprenant bien la place que la femme de demain aura dans la vie civique de la nation, et se préoccupant également de sa tâche maternelle au foyer familial.

Malgré la demande d'un des principaux interrupteurs de Mlle Vromant, que la discussion eût lieu tout de suite, M. Max, le bourgmestre, déclara qu'il ne saurait en être question: « Cette proposition vaut, ajouta-t-il, qu'on l'étudie avec soin. La discuter hâtivement en fin de séance serait contraire au respect que nous devons à notre collègue. » Et les deux Commissions de la police municipale et du contentieux furent chargées de l'examen attentif de cette motion. L'affaire en est là.

« Il n'y a eu, écrit Mlle Van den Plaas, sur 50 mandataires à l'Hôtel-de-Ville chargés de veiller sur la Cité, il n'y a eu qu'une femme pour avoir la patience de reconstituer les textes sur lesquels on puisse édifier une barrière protégeant la ville contre un ennemi insidieux et redoutable, et pour avoir le courage de défendre une thèse juridique et morale, qui heurte les idées préconçues de maint juriste et de maint libéraire. En l'écoutant, je me sentais au cœur une allégresse émue de cette nouvelle contribution apportée à la cause de la moralité publique par une élue du suffrage féminin. »

E. Gd.

Carrières féminines

La jardinière

N. D. L. R. — *Bien que le Mouvement Féministe ait à plusieurs reprises déjà publié des études sur cette carrière et sur les écoles qui y préparent, tant en Suisse qu'à l'étranger, nous estimons qu'en ces temps de chômage et de difficultés économiques, il est de notre devoir de ne rien négliger de ce qui pourrait orienter la jeunesse féminine vers de nouvelles activités; aussi publions-nous bien volontiers et immédiatement l'article ci-après que nous adresse l'Office Central suisse pour les Professions féminines.*

C'est aux professions peu connues du public, celles dont on se fait rarement une idée juste, qu'appartient la profession de *jardinière*. Encore assez nouvelle pour les femmes, elle ne permet pas, jusqu'ici, qu'on s'en forme un jugement définitif. Ce qui est certain, c'est que la plupart des jardinières qui exercent leur activité, l'aiment et ne voudraient l'échanger contre aucune autre.

Est-ce à dire que cette activité convient comme carrière à n'importe quelle jeune fille? Non certes. Ce n'est pas, toutefois, parce que la profession est trop aristocratique, au contraire: quiconque

C'est une parfaite sublimation des instincts qu'offre le scoutisme féminin: instinct du collectionneur, esprit d'aventure et de voyage, besoin du mystère (totems), instinct social et besoin d'associations, récapitulation des étapes antérieures de la vie humaine, instinct de protection, instinct maternel, besoins altruistes de tous genres, etc. Dans son premier volume¹, Mlle Ketty Jentzer disait: « C'est en jouant que l'on apprend à pratiquer la solidarité, que l'on acquiert la maîtrise du caractère, que l'on sent la joie constante de créer. » C'est toute une éducation affective et morale qui se fait par le « jeu des Eclaireuses », par leurs devises mises en pratique et leur entraînement à se surpasser dans l'application de leur bel idéal; comme c'est aussi, selon leurs méthodes, un bel entraînement aux soins et exercices physiques, aux travaux manuels de tout genre, à l'initiation à la vie (*Lebenskunde*), par une foule de petites besognes et de conseils d'ordre pratique. La vie des Eclaireuses, c'est la pleine réalisation de l'éducation libre, selon les intérêts de leur sexe, en saine collaboration, vie joyeuse et enthousiaste. Que n'avons-nous connu cela au temps de notre adolescence!

M. E.

¹ *Jeux de plein air et d'intérieur*. Neuchâtel, 1919 (même collection).

Appel au public charitable

La misère est grande

Faites de l'inutile de l'utile, car un bienfait n'est jamais perdu !!!

Le véritable chemin de la bienfaisance, la voie la meilleure et la plus sûre est de donner directement à la **Maison du Vieux de Lausanne**.

Ames charitables, cœurs compatissants, lors des déménagements, revues de maisons, de garde-robes, de magasins, etc., pensez aux nombreuses petites bourses de

LA MAISON DU VIEUX

(Œuvre de bienfaisance, fondée en 1907) — LAUSANNE — Téléph 91.06

44, rue Martheray, 44

Chèques postaux II, 1353

pour tous vêtements, sous-vêtements, chaussures, lingerie, literie, meubles et objets divers encore utilisables dont elle a toujours un grand et urgent besoin. On va chercher sans frais à domicile. Un coup de téléphone au N° 91.06, ou simple carte suffit. En dehors de Lausanne, prière d'expédier par poste ou chemin de fer contre remboursement du port, si désiré. Discretion absolue garantie. D'avance un cordial merci. Le gérant. Fermée le samedi après-midi. Pensez avant tout aux pauvres du pays !!